

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 mai 2012  
~~~~~

**ZAC LA CROIX**  
**ACHAT DE LA PARCELLE F39 EN TANT QUE RÉSERVE FONCIÈRE**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 mai 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Eric CORBEAU, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Christian DOUCE, M. Pascal DELIEUZE -Mme Valérie DELVAL suppléant de M. Christian LASSALVY, M. Richard ARNAL suppléant de M. Jean-Pierre DURET, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur François MOSSMANN suppléant de Madame Monique GIBERT

Procurations : M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU, M. Jean Pierre VANLUGGENE à M. Claude CARCELLER

Excusés : M. Gérard CABELLO, M. Jean-François RUIZ, Mme Catherine JOSIEN

Absents : Mme Maguelonne SUQUET, Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES

|             |               |              |                                     |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|
| Quorum : 23 | Présents : 36 | Votants : 38 | Pour 38<br>Contre 0<br>Abstention 0 |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération du 19 mars 2007 par laquelle le conseil communautaire a voté favorablement pour la définition du périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté de la Croix, commune de Gignac,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 avril 2011 approuvant la modification du dossier de création,

Vu que Mme NOIRET est propriétaire de la parcelle cadastré e F39 d'une superficie de 1300m<sup>2</sup> classée en zone NCI du POS,

Vu que Mme NOIRET souhaite vendre cette parcelle, actuellement en friche,

Considérant que cette parcelle est intégrée dans le périmètre de la ZAC et servira pour l'extension de la zone commerciale, comme l'indique la carte jointe,

Considérant que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pourrait se porter acquéreur de ce terrain en tant que réserve foncière à vocation économique, conformément à la politique d'achat communautaire et l'évaluation de France Domaines,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'acquérir la parcelle F39 d'une superficie de 1300m<sup>2</sup> située sur la ZAC LA CROIX à Gignac et appartenant à Mme NOIRET, pour un montant de 15€ par m<sup>2</sup> soit un montant total de 19 500€,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 640 le 29/05/12  
Publication le  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20120521-lmc|14783-DE-1-1  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes





Commune de Gignac

### Z.A.C LA CROIX - Achat de la parcelle F 39



- Statut des acquisitions**
- ▭ Périmètre de la Z.A.C.
  - ▭ Biens achetés
  - ▭ Biens en cours d'achats : en préparation chez le notaire
  - ▭ Biens en cours d'achats : parcelles proposées à l'achat au Conseil communautaire
  - ▭ Biens en cours d'achats : accord de vente obtenu



Sources : Photo aérienne Interairalis 2008 - Cadastre D.G.L. 2011 - Observatoire foncier C.C.V.H. 2012  
Réalisation: CCVN, Avril 2012

| N° de parcelle | surface | Nature du bien<br>(terrain nu, bâti pro, logement) | Destination<br>(économique, logement, équipements publics, aménagements paysagers, VRD) | NOM                  | Indemnités principales | Indemnités de réemploi |  |
|----------------|---------|--|---|----------------------|------------------------|------------------------|--|
| 114 F 39       | 1300    | TERRAIN NU   | ECO   | NOIRET née ROUVEIROL | 19 500,00 €            | 2 950,00 €             |  |

|  |  |  |
|--|--|--|
| <p>Les parcelles de terrain nu destinées à être maintenues en voirie sont évaluées 1 €.</p>  |  |  |
| <p>Les parcelles en zone IINA sont estimées à 100 €/m<sup>2</sup>, et à 25€/m<sup>2</sup> en zone IV NA.</p>   |  |  |
| <p>Les parcelles actuellement classées en zone NC du POS de la commune ont été évaluées à 15 €/m<sup>2</sup>, sous réserve de leur intégration en zone IVNA.</p> |  |  |

**FRANCE DOMAINE HÉRAULT**  
 Evaluations Domaniales  
 Centre des Finances Publiques CFIPTAL  
 34953 MONTPELLIER cedex 2  
 Tél. 04.57.22.62.69  
 Chef de la brigade des évaluations  
 domaniales

